



**Relevés des pièges et prospections dans le vignoble-
-Communes de l'ODG Médoc, Haut Médoc et Listrac 2023**

Relevés des pièges et déclenchement des traitements :

Les pièges ainsi disposés seront relevés durant trois semaines consécutives du **27 Juillet au 10 Août**. A la fin de chaque semaine de relevés, un message sera transmis pour vous informer sur le déclenchement éventuel d'un traitement insecticide sur votre commune. Le traitement insecticide devra alors être réalisé dans **un délai de 2 semaines**.

Le piégeage ne s'applique pas aux utilisateurs de pyrèthres naturels. Ces derniers, sur les zones ou communes à 2+1 ont dû effectuer 3 larvicides et sur les zones ou communes à 1+1, 2 larvicides ont dû être fait sur leurs parcelles de vignes.

A l'issue de la 2° semaine de piégeage, un traitement insecticide est déclenché sur les zones suivantes :

***cf carte de la newsletter n°1**

COMMUNE OU SECTION CADASTRALE	1° JOUR DU TRAITEMENT OBLIGATOIRE	DERNIER JOUR DU TRAITEMENT OBLIGATOIRE
Valeyrac Sections cadastrales C-2,C-3,D-2, et parcelles de C-1*	7 août 2023	21 août 2022

A l'issue de la 1ère semaine de piégeage, un traitement insecticide est déclenché sur les zones suivantes :

***cf carte de la newsletter n°1**

COMMUNE OU SECTION CADASTRALE	1° JOUR DU TRAITEMENT OBLIGATOIRE	DERNIER JOUR DU TRAITEMENT OBLIGATOIRE
Saint Sauveur Sections cadastrales AH et AK*	31 juillet 2023	14 août 2022
Vertheuil Section cadastrale B*	31 juillet 2023	14 août 2022

Des symptômes déjà visibles

Pour rappel, les premiers symptômes pouvant être observés à l'heure actuelle sont :

→ **Rougisement du feuillage** : la décoloration peut s'exprimer sur l'ensemble de la feuille ou partiellement. La décoloration est à proximité (ou délimitée) par les nervures.

→ **Dessèchement des grappes** : actuellement les grappes sont sèches ou partiellement sèches.

→ **Non aoûtement des rameaux** : actuellement, les rameaux présentent un aspect vert clair avec des reflets gris blancs



D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter en cas de ceps suspects !!!! Il est très important que tous les ceps contaminés soient pris en compte par le GDON pour une bonne gestion de la lutte aménagée.

Prospection Flavescence Dorée 2023

Qu'est-ce que c'est ?

La prospection Flavescence Dorée du vignoble consiste à arpenter les parcelles de vignes dans leur totalité afin de repérer d'éventuels pieds atteints par la Flavescence Dorée. Cette action permet d'une part d'identifier les secteurs à risque et permet d'autre part d'éliminer ces pieds contaminés. Ces pieds pourraient devenir contaminants et créer de nouveaux foyers de la maladie.

Dates prévisionnelles de prospection sur les communes de l'ODG Médoc, Haut Médoc et Listrac

Communes	Dates
BEGADAN	14 au 29 août 2023
BLAIGNAN	11 au 13 septembre 2023
CIVRAC	5 au 11 septembre 2023
LE TAILLAN	11 août 2023
LE PIAN	9 et 10 août 2023
LUDON	14 au 17 août 2023
MACAU	21 au 23 août 2023
PARCELLES CONTAMINEES	Du 24 août au 15 septembre 2023

Les anciennes rubalises du GDON peuvent être enlevées.

En partenariat avec



MÉDOC
HAUT-MÉDOC
LISTRAC-MÉDOC

Organisme de Défense et de Gestion des MDC

MM
MOULIS-EN-MÉDOC

